

Conseil municipal Séance du lundi 15 avril 2019

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal 04380 Le CASTELLARD-MELAN Séance du lundi 15 avril 2019

Date de la convocation : 05/04/2019

Sont Présents : Elisabeth DUCHATELET, Cédric BREISSAND, Maurice GODDEFROY, Jacques JULIEN, Chantal BARDIN, Olivier RAMBEAUX

Absent excusé : Cédric LANDOUZY

Le Maire, Jacques JULIEN ouvre la séance à 18 h 04

Le conseil nomme Chantal BARDIN, secrétaire de séance.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| OBJET | VOTES |
|---|---------------|
| 2019/01 Approbation des comptes administratifs et de gestion du budget général | Unanimité (5) |
| 2019/02 Approbation des comptes administratifs et de gestion du budget de l'eau | Unanimité (5) |
| 2019/03 Vote des tarifs communaux sans changement par rapport à 2018 | Unanimité (6) |
| 2019/04 Vote des taux de fiscalité sans changement par rapport à 2018 | Unanimité (6) |
| 2019/05 Vote des cotisations et subventions : - Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone : 267.51 € - Syndicat d'électrification SDE04 : 64.00 € - Agence départementale technique IT 04 : 200.00 € - SIG (service d'information géographique) : 20.00 € - Association des maires du département AMD 5,20 € Pour un total de 556.71 € Non renouvellement AMF/association des maires de France 45,21 € Proposition d'octroyer une aide aux associations suivantes : Fonds de solidarité logement : 45.00 € Office des Sports Intercommunal : 200.00 € GDA Foire de Thoard : 84.00 € ADMR : 200.00 € Sapeurs-Pompiers : 300.00 € Pour un total de 829.00 € | Unanimité (6) |

| | |
|---|---------------|
| 2019/06 Contrat occasionnel pour entretien des espaces extérieurs pour 150h/an | Unanimité (6) |
| 2019/07 Demande d'aide au titre des amendes de police pour travaux chemins décidés le 23 octobre 2018 et complétés par l'augmentation du débit des passages busés sur le vallon des Collons (chemin de la Combe) ; S'agissant de l'agrandissement de deux passages busés doublés et un remplacement pour faire face aux épisodes pluvieux actuels, tels que les 12 juin 2018 et 31 janvier 2019, les largeurs de passage d'origine seront respectées et au moins égales à quatre mètres. | Unanimité (6) |
| 2019/08 Confirmation des travaux réseau d'eau : partie basse réseau haut-Mélan et liaison Mélan haut du camp Ste Madeleine d'ici à fin juin 2019 | Unanimité (6) |
| 2019/09 Acceptation de la proposition ONF de réhabilitation du chemin de Sisteron entre le ravin des Graves et la crête de la colline St Joseph | Unanimité (6) |
| 2019/10 Affectation des résultats, 6 115,40 euros en investissement et vote du budget général 2019 | Unanimité (6) |
| 2019/11 Affectation des résultats, 13 485,43 euros en investissement et vote du budget Eau 2019 | Unanimité (6) |
| 2019/12 Admission en non - valeur de créances d'un montant de 10,12 Euros | Unanimité (6) |

La séance est clôturée à 19H59

Affichage du 20 avril 2019

Pièces jointes :

- *Note de présentation de fin d'exercice 2018 et du budget primitif 2019,*
- *Compte rendu détaillé*

Note de présentation de fin d'exercice 2018 et du budget primitif 2019

Commune Le Castellard-Mélan

Conseil municipal en date du 15 avril 2019

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Il en est de même lors du vote du compte administratif.

Table des matières

| | |
|--|----------|
| <u>Synthèse de l'exercice 2018 et prévisions de l'exercice 2019 du budget général :</u> | 4 |
| A. Précisions concernant le fonctionnement | 4 |
| 1. Les dépenses | 4 |
| 2. Les recettes | 4 |
| B. Précisions concernant l'investissement | 5 |
| 1. Les dépenses d'investissement du budget général : | 5 |
| 2. Les recettes | 6 |
| II. Synthèse de l'exercice 2018 et prévisions de l'exercice 2019 du budget de l'eau communale | 6 |
| A. Précisions concernant le fonctionnement | 6 |
| 1. Les dépenses | 6 |
| 2. Les recettes | 6 |
| B. Précisions concernant l'investissement | 7 |
| 1. Les dépenses pour le réseau de l'eau | 7 |
| 2. Les recettes | 7 |
| III. Structure des effectifs et les dépenses de personnel | 8 |
| A. Pour l'exercice 2018 | 8 |
| 1. Structure des effectifs et durée du travail | 8 |
| B. Pour le projet de budget 2019 | 8 |
| IV. Gestion de la trésorerie et du paiement des investissements 2019 | 8 |
| V. Informations concernant la dette | 8 |
| A. Structure et gestion de la dette au 31/12/2018 | 8 |
| VI. Montant des investissements décaqués sur les budgets 2019 : | 8 |

En résumé : Alors que l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement de 2018 (*la réhabilitation des appartements de Mélan non subventionnée et la rénovation partielle du réseau d'eau*) ont été réglées sans faire appel à l'emprunt, le solde de trésorerie de la commune s'élève à 25 000 Euros en janvier 2019.

Une situation qui permet en 2019 de procéder au lancement des travaux envisagés aussi bien que *sur le réseau de l'eau communale ainsi que pour la réhabilitation/renforcement de tronçons de chemins frappés par les intempéries*.

Les excédents de recette de 2016 et 2017 participent encore en 2019 à cette situation favorable. Cela ne doit pas masquer le risque de baisse de l'autofinancement des années futures.

Pour 2019, les recettes nettes tous budgets confondus s'élèvent à 70 000€ et les aides en sus à 14 300€. La part de l'investissement 2019 est de 52 600€.

Synthèse de l'exercice 2018 et prévisions de l'exercice 2019 du budget général :

| 12/04/2019 | BUDGET M14 - RÉALISÉ 2018 et PREVISIONS 2019 | | | | | |
|---|--|------------------|--|--------------------------------|------------------|------------------|
| FONCTIONNEMENT | | | | | | |
| RECETTES | Réal. 2018 | Prév. 2019 | | DEPENSES | Réal.2018 | Prév. 2019 |
| Impôts | 6 403,64 | 6 713,00 | | Charges à caractère général | 11 358,55 | 12 328,99 |
| DGF | 19 370,00 | 20 144,00 | | Personnel | 10 577,80 | 11 000,00 |
| Dotation de solidarité rurale | 3 618,00 | 5 814,00 | | Indemnité des élus et retraite | 7 218,09 | 2 600,00 |
| Dotation élus | 2 972,00 | 3 030,00 | | Service incendie | 300,00 | |
| Attribution FDTP | 10 075,81 | 8 000,00 | | Contributions école Thoard | 10 205,04 | 11 000,00 |
| Dotations de compensation | 470,00 | 435,00 | | Subvention aux associations | 587,98 | 829,00 |
| Locations | 5 722,47 | 9 636,00 | | Contribution groupements coll. | 682,17 | 556,71 |
| Fds péréquation intercommunal | 3 175,00 | 2 000,00 | | Intérêts emprunt | | |
| Remboursement personnel | 786,41 | 800,00 | | FNGIR | 2 291,00 | 2 175,00 |
| Attributions et péréquation de droits | 6 483,85 | 6 000,00 | | FPIC | 510,00 | |
| Autre attributions et participations | 467,06 | | | CNRACL | | 4 663,00 |
| Dotation de recensement | 181,00 | | | | | |
| Occupation EDF et concession | 406,00 | | | Virement en investissement | | 17 419,30 |
| TOTAL avant report excédent | 60 131,24 | 62 572,00 | | subvention budget eau | 18 787,57 | |
| Excédent de fonctionnement | 8 502,36 | | | | | |
| TOTAL y compris excédent | 68 633,60 | 62 572,00 | | TOTAL | 62 518,20 | 62 572,00 |
| | | | | | 0,00 | |
| excédent de fonctionnement 2018 à reporter en 2019 : 6 115.40 € | | | | | | |
| dont part affectée à l'investissement : 6 115.40€ | | | | | | |

Précisions concernant le fonctionnement

L'année 2018 se termine avec un déficit de fonctionnement de 2 386,96 Euros, effacé par l'excédent de l'année 2017 d'un montant de 8 502,36 Euros.

Les dépenses

L'effectif des enfants scolarisés au primaire progresse de 5 à 6 puis 7 élèves de l'année scolaire 2016-2017 à 2018-2019. De 2017 à 2018, la redevance de la commune du Castellard-Mélan à la commune de Thoard pour les frais de fonctionnement de l'école, de la cantine, le transport scolaire (inchangé) passe de 6 101 à 10 205 Euros. Montant retenu pour le budget 2019 : 11 000 Euros.

Le contrôle des bornes incendie de janvier 2019 s'est élevé à 566,40 Euros. La participation de 50% (857,50€) à l'acquisition d'un défibrillateur sur l'espace public à Sainte-Madeleine votée le 12 avril 2018 se concrétise en 2019. L'acquisition des modules de dématérialisation pour le contrôle de légalité, actes et portail d'échanges sécurisés s'élève à 1 014 Euros en investissement.

Une provision est passée à la demande de la caisse de retraite CNRACL pour un montant de 4 663 Euros pour la période 20 octobre 1999 à juin 2002. Un recours de la commune pour réévaluation à la baisse est en cours.

Evolution des indemnités du maire de 2008 à 2018 qui couvrent notamment les assurances, la veille juridique, des achats et frais divers :

| Indemnité de maire net perçu | 0 | 1002 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2845 | 2890 | 5760 | 6960 | 3983 |
|------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |

Indemnités perçues par les deux adjoints, respectivement 1 608 € et 400 €

Les recettes

Une recette exceptionnelle en 2019 consécutive à la non-éligibilité de la commune à la DSR cible (Dotation solidarité rurale) en 2018, recette égale à 50% du montant perçu en 2017, soit 2 270 Euros.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) allouée par l'ETAT : 25 958 Euros dont les 2 270 Euros ci-avant.

Avec la baisse de la population de la commune, les dotations basées sur la population DGF de la commune (nombre d'habitants + meublés secondaires) peuvent entamer un cycle de décroissance (cycle de 5 années entre deux recensements, le dernier recensement date de janvier 2018) :

| | Population INSEE | Résidences secondaires | Population DGF | Evolution des dotations | | | | | | | |
|------|---------------------|---------------------------|-------------------|-------------------------|------|-----------|------------|-------|------|--------|------|
| | | | | DGF | DSR | Dot. élus | Droits Mut | FDPTP | FPIC | Impôts | |
| 2008 | 52 | 23 | 75 | 20940 | 2182 | 2617 | 4520 | 7050 | | | 4938 |
| 2009 | 60 | 23 | 83 | 19821 | 2344 | 2681 | 5293 | 2382 | | | 5081 |
| 2010 | 59 | 26 | 85 | 20542 | 2507 | 2762 | 4435 | 2869 | | | 5302 |
| 2011 | 59 | 27 | 86 | 20728 | 2509 | 2783 | 3260 | 3530 | | | 5461 |
| 2012 | 55 | 27 | 82 | 20787 | 2559 | 2793 | 4570 | 4122 | | | 5606 |
| 2013 | 54 | 25 | 79 | 20535 | 2519 | 2734 | 5080 | 6654 | | | 5873 |
| 2014 | 58 | 26 | 84 | 20342 | 2577 | 2797 | 4172 | 5819 | 505 | | 6173 |
| 2015 | 64 | 30 | 94 | 20264 | 2672 | 2799 | 4001 | 7903 | 891 | | 5431 |
| 2016 | 69 | 34 | 103 | 19936 | 5148 | 2812 | 4203 | 9658 | 1505 | | 6026 |
| 2017 | 74 | 38 | 112 | 19476 | 6227 | 2820 | 4000 | 11130 | 1650 | | 6331 |
| 2018 | 69 | 41 | 110 | 19499 | 8090 | 2962 | 4400 | 11516 | 3264 | | 6600 |
| 2019 | 65 | | | 19370 | 3618 | 2972 | 6483 | 10075 | 2155 | | 6600 |
| | | | | 20144 | 5814 | 3030 | | | | | |

Le FDPTP (Fonds de péréquation de la taxe professionnelle) poursuit sa décroissance, moins 14,9% pour 2019 à population DGF constante.

Avantages divers en 2018 au bénéfice des biens communaux, notamment pour les appartements de Mélan :

- le montant des achats de petites fournitures s'élève à 1 578 Euros en 2018 assurés par les indemnités du maire, en sus des assurances et veille juridique (200^E). Moyenne annuelle depuis 2008 : 1 105 € et 210 €.
- les chantiers assurés par le maire en 2018 pour les biens communaux représentent un avantage de quelques milliers d'euros. Moyenne annuelle depuis 2008 : un peu moins d'un millier d'euros par année.
- Si le maire exerçait une activité professionnelle, il y aurait nécessité d'augmenter la durée du temps de travail pour la fonction secrétariat de 4 à 7 heures supplémentaires par semaine.

Précisions concernant l'investissement

| INVESTISSEMENT | | | | | | | |
|--|------------------|-------------|------------------|------------------------------------|------------------|-----------------|------------------|
| RECETTES | Réal. 2018 | Report | Prév. 2019 | DEPENSES | Réal. 2018 | Report | Prév. 2019 |
| Excédent reporté | 16 273,15 | | 2 246,32 | Déficit reporté | | | |
| Taxes d'aménagement | | | | Remb. Capital emprunts | | | |
| Affectation du résultat | 14 691,11 | | 6 115,40 | Trx chemins La Combe et le Villard | | | 24 624,00 |
| FCTVA | 1 800,00 | | 1 278,00 | Trx chemins suppl La Combe | | 502,96 | 3 755,40 |
| Virement du fonctionnement | | | 17 419,30 | Création sentier chemin Sisteron | | | 5 032,80 |
| Dépôts et cautionnements | 560,00 | | | Certificat électronique démat | | | 1 014,00 |
| | | | | Matériel informatique | 444,00 | | |
| opération de régularisation | 13 475,28 | (c/1342) | | ONF périmètre Ardouin | | 798,36 | |
| | | | | défibrateur SGF 50% | | | 857,50 |
| | | | | opération de régularisation | 13 475,28 | (c/1332) | |
| FODAC chemins | | | 11 000,00 | Convention eaux usées Mélan | | | 1 914,00 |
| Amendes de police chemins | | | 3 300,00 | Travaux appart Mélan | 30 633,94 | 2 860,00 | |
| TOTAL Hors excédent | 30 526,39 | | 39 112,70 | TOTAL Hors déficit | 44 553,22 | | |
| TOTAL | 46 799,54 | 0,00 | 41 359,02 | TOTAL | 44 553,22 | 4 161,32 | 37 197,70 |
| | | | 41 359,02 | | | | 41 359,02 |
| Excédent d'investissement 2018 reporté en 2019 : | | 2 246,32 € | | | 0,00 | | |

L'année 2018 se termine avec un déficit de la section investissement de 14 026,83 Euros, effacé par l'excédent de l'année 2017 d'un montant de 16 273,15 Euros.

Les dépenses d'investissement du budget général :

Consacrées majoritairement aux travaux de réhabilitations des chemins communaux suite aux épisodes pluvieux dévastateurs de juin 2018 et du 31 janvier 2019.

Report de 2018 en janvier 2019 : Chemin Ardouin avec ONF : 798 Euros, Prestation peinture niveau2 Mélan : 2 860 Euros.

Prospective : A réaliser à partir de 2020, une canalisation extérieure d'évacuation des eaux usées des appartements communaux de Mélan vers le collecteur de Mélan à Ste Madeleine qui aujourd'hui traversent les locaux de la grande maison des Scouts et Guides de France.

La dette est nulle, aucun emprunt n'est envisagé.

Les recettes

Le montant de récupération de la TVA est de 1 278 Euros, un niveau faible en 2019 du fait de l'impossibilité de récupérer la TVA sur les travaux réalisés pour la rénovation des appartements locatifs de Mélan.

Synthèse de l'exercice 2018 et prévisions de l'exercice 2019 du budget de l'eau communale

| 12/04/2019 | | | BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - PROPOSITIONS 2019 | | |
|---|------------------|------------------|--|------------------|------------------|
| FONCTIONNEMENT | | | | | |
| RECETTES | Réal. 2018 | Prév. 2019 | DEPENSES | Réal. 2018 | Prév. 2019 |
| Vente d'eau | 6 508,93 | 7 500,00 | Charges générales | 684,95 | 1 726,90 |
| ICNE | | | Travaux entretien | 1 265,41 | 2 000,00 |
| Redevances SPANC | 290,00 | | Agence de l'Eau | 912,00 | 761,00 |
| Amortissement subv. | 3 438,00 | 3 753,00 | Amortissements travaux | 8 877,00 | 8 877,24 |
| Subvention budget ppal | 18 787,57 | | Virement investissement | | |
| TOTAL | 29 024,50 | 11 253,00 | TOTAL | 11 739,36 | 13 365,14 |
| Excédent reporté | | 2 112,14 | Déficit reporté | 1 687,57 | |
| TOTAL excédent inclus | 29 024,50 | 13 365,14 | TOTAL déficit inclus | 13 426,93 | 13 365,14 |
| | | | | 0,00 € | |
| Excédent de fonctionnement reporté en 2019 : 2112.14 € | | | | | |
| Affectation en investissement : 13 485.43 € | | | | | |

L'année 2018 se termine avec un excédent de fonctionnement de 17 285,14 Euros, pour un déficit de l'année 2017 de 1 687,57 Euros.

Précisions concernant le fonctionnement

Les dépenses

Compte tenu des améliorations du réseau, pas d'intervention ponctuelle sur fuite en 2018.

Coûts récurrents : Electricité station de pompage de Mélan et six analyses d'eau

En 2018 : remplacement des lampes UV et nettoyage du compteur de secteur du haut-Mélan.

Les recettes

Recettes de l'eau en baisse.

Avantages divers :

- les frais administratifs du traitement de la facturation de l'eau restent à charge du budget général,
- le relevé de compteurs des abonnés sont assurés par les abonnés ou par le maire,
- les 15 à 20 relevés annuels de production (haut-Mélan, Mélan, Castellard) sont assurés par le maire.

Précisions concernant l'investissement

| RECETTES | Réal. 2018 | Reports | Prév 2019 | DEPENSES | Réal. 2018 | Reports | Prév. 2019 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Excédent d'inv reporté | 10 430,38 | | 7 582,34 | Amortissement subv. | 3 438,00 | | 3 753,00 |
| Virement section fonct. | | | | Déficit reporté | | | |
| Amortissements travaux | 8 877,00 | | 8 877,24 | Rembt capital emprunts | 666,67 | | 666,67 |
| FCTVA | 1 131,00 | | 3 364,00 | géomètre Mélan | | 1 800,00 | |
| Affectation du résultat | | | 13 485,43 | Travaux divers Argelas | | 3 000,00 | |
| Subv Agence Clombénier | | | 2 070,00 | Clombénier | | | 9 084,00 |
| Rembt Clombénier | | | 5 299,00 | Divers et raccordemt Liouche | 2 424,00 | | |
| Subv dépt fiabilisation | 6 298,67 | 20 556,07 | - 3 000,00 | Canalisation Fontbarrière | 18 924,00 | | |
| Subv DETR fiabilisation | 6 297,46 | | | Convention eau usée Méan | | | |
| Subv Agence fiabilisation | | | | Reprise canalisation Mélan | | 29 760,00 | |
| Total hors excédent | 22 604,13 | | | Reliquat fiabilisation | | 8 256,41 | 1 914,00 |
| TOTAL | 33 034,51 | 20 556,07 | 37 678,01 | TOTAL | 25 452,67 | 42 816,41 | 15 417,67 |
| | | | 58 234,08 | | 0,00 | | 58 234,08 |
| Excédent d'investissement 2018 inscrit en 2019 : 7 582.34 € | | | | | | | |

L'année 2018 se termine avec un déficit de la section investissement de 2 848,54 Euros, effacé par l'excédent de l'année 2017 d'un montant de 10 430,88 Euros.

Les dépenses pour le réseau de l'eau

En 2018, investissement sur adaptation réseau pour le branchement d'une maison individuelle et pour le remplacement de 200 ml de canalisation et de 3 branchements.

Le projet de remplacement de canalisation entre Mélan et Ste-Madeleine initialement prévu en 2018 interviendra fin juin 2019.

Solde du dû, dans le cadre de la convention eaux usées avec les Scouts pour le bâtiment de Mélan : 1 914 Euros TTC de travaux de renouvellement de la canalisation eaux usées contiguë à la canalisation d'eau communale renouvelée en 2019.

L'extension du réseau à la maison individuelle de Clombénier est financée par l'Agence de l'eau (30 %) et le demandeur (70 %).

La dette en capital de 666 Euros interviendra jusqu'en 2025. (il s'agit d'un emprunt sans intérêt de 2010 auprès du conseil départemental).

Aucun emprunt nouveau n'est envisagé.

Les recettes

Le montant de la TVA sur l'investissement pour l'eau 2018 récupérée en 2019 est attendu pour un montant de 3 300 Euros.

Pour 2019 : les recettes d'investissement sur le budget de l'eau proviennent en majeure partie du report du budget non consommé en 2018 sur Mélan-Ste Madeleine sans faire appel à une nouvelle subvention du budget général.

Structure des effectifs et les dépenses de personnel

Pour l'exercice 2018

Structure des effectifs et durée du travail

| Libellé des emplois | Filière administrative | Filière technique |
|---------------------|-------------------------------|--|
| Nature de l'emploi | Permanent | Contrat à durée déterminée printemps-été |
| Grade | Rédacteur Echelon 6 | Collaborateur occasionnel |
| Agent | Marie-Jeanne CRUCHON-DUPEYRAT | Saïd BOUHENIA |
| Fonction | Secrétaire de mairie | Entretien des extérieurs communaux |
| Durée du travail | 7/35 ième par semaine | 150 heures |
| Indice brut | 429 | 347 |
| Catégorie | B | |

Pour le projet de budget 2019

La structure des effectifs est identique à celle de 2018. Engagement pluriannuel (programmation d'investissement)

Gestion de la trésorerie et du paiement des investissements 2019

A fin juin 2019, après paiement des travaux 48 ml Argelas et « 350 ml » Eau de Mélan-Ste Madeleine, le solde de trésorerie est attendu pour un montant de 10 000 Euros.

Afin de financer les travaux sur les chemins de fin juillet 2019, un emprunt de trésorerie d'environ 15 000 Euros d'une durée de six mois est nécessaire dans l'attente de la perception des subventions de l'agence de l'eau, de la DETR, du Fodac et des amendes de police.

Informations concernant la dette

Structure et gestion de la dette au 31/12/2018

Budget Général : Dette = zéro

Budget eau : 666 Euros annuel jusqu'en 2025

A retenir un engagement communal pluriannuel pour la restauration et l'entretien des boisements rivulaires et des lits de rivières :

- 510 Euros en 2020, reste à charge après subvention obtenues par le Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone,
- 510 Euros en 2021.

Montant des investissements dégagés sur les budgets 2019 :

Budget général : 35 283 Euros

Budget eau : 15 417 Euros

Conseil Municipal du 15 avril 2019

Compte rendu détaillé

Avant d'aborder ce conseil centré principalement sur les questions budgétaires, le maire demande l'autorisation d'insérer un point supplémentaire à l'ordre du jour relatif à la passation d'un contrat occasionnel pour l'entretien des extérieurs communaux. Accordé à l'unanimité.

La commission des finances s'est tenue le 2 avril 2019.

Outre le document des délibérations exposées en séance, les documents suivants ont été mis à la disposition des conseillers municipaux lors (*sauf exception signalée*) de la convocation du 5 avril 2019 adressée à chacun d'eux :

- a. **Synthèses comptes administratifs et Comptes de gestion 2018, présentés en séance**
- b. **Le 2019.03.30 : Comparatif comptabilité 2018**
- c. **Grand livre comptabilité 2018**
- d. **Tableau des dépenses 2008-2018**
- e. **Note de présentation de fin d'exercice 2018 et du budget primitif 2019 (budget général et Eau)**
- f. **Devis travaux sur chemins de La Combe (partie 1) et du Villard**
- g. **Devis travaux complémentaires 2 passages busés sur vallon des Collons, remis en séance**
- h. **Plan et devis sentier de Sisteron depuis Castellard- Le Village**
- i. **Devis liaison canalisation Mélan à Ste Madeleine + bas du réseau du haut-Mélan**
- j. **Devis extension du réseau d'eau à Clombénier**
- k. **Infos : La mise en place de la GEMAPI n'implique pas le transfert de l'entretien régulier des cours d'eau**
- l. **Le 2019.03.09 : Lettre et Réponse à demande écrite du 2 mars 2019 de M. JULIEN Francis**

Avant de passer à l'examen des comptes de gestion et des comptes administratifs, le maire est invité à rendre compte de la situation comptable et budgétaire au titre de l'année écoulée de 2018 :

Une note de présentation a été remise aux conseillers municipaux avec l'ordre du jour de conseil municipal et réactualisée ce jour : exposé de synthèse en séance, la parole est donnée aux élus.

D2019/01 COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 Budget Principal

Le compte administratif présenté s'établit comme suit :

| Fonctionnement | | Investissement | |
|--------------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|
| Recettes | 60 131.24 € | Recettes | 30 526.39 € |
| Dépenses | 62 518.20 € | Dépenses | 44 553.22 € |
| Déficit 2018 | - 2 386.96 € | Déficit 2018 | - 14 026.83 € |
| Excédent 2017 reporté | 8 502.36 € | Excédent 2017 reporté | 16 273.15 € |
| Excédent de clôture 2018 | 6 115.40 € | Excédent de clôture 2018 | 2 246.32 € |
| | | Reste à réaliser sur 2019 : | |
| | | Dépenses reportées | 4 161.32 € |

Le compte de gestion est en tous points conforme aux comptes administratifs du budget général de la commune.

En l'absence du maire, le conseiller le plus âgé, Monsieur Maurice GODDEFROY fait procéder au vote des comptes de gestion et du compte administratif :

Accord unanime des 5 conseillers en séance
signature des documents en séance

D2019/02 COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 Budget Eau et assainissement

Le compte administratif Service Eau présenté s'établit comme suit :

| Exploitation | | Investissement | |
|--------------------------|--------------------|-----------------------------|-------------------|
| Recettes | 29 024.50 € | Recettes | 22 604.13 € |
| Dépenses | 11 739.36 € | Dépenses | 25 452.67 € |
| Excédent 2018 | 17 285.14 € | Déficit 2018 | - 2 848.54 € |
| Déficit 2017 reporté | - 1 687.57 € | Excédent 2017 reporté | 10 430.88 € |
| Excédent de clôture 2018 | 15 597.57 € | Excédent de clôture 2018 | 7 582.34 € |
| | | Reste à réaliser sur 2019 : | |
| | | Dépenses | 42 816.41 € |
| | | Recettes | 20 556.07 € |

Le compte de gestion est en tous points conforme aux comptes administratifs du budget annexe Eau et assainissement.

En l'absence du maire, le conseiller le plus âgé, Monsieur Maurice GODDEFROY fait procéder au vote des comptes de gestion et du compte administratif :

Accord unanime des 5 conseillers en séance
signature des documents en séance

Le maire est invité à rejoindre la séance :

Avant de voter chacune des décisions à prendre, le maire présente l'ensemble des engagements compatibles avec le budget qui va être présenté. A l'issue des débats et de la présentation il sera procédé au vote de chacune des délibérations :

D2019/03 Vote des tarifs communaux

- ✓ Prix de l'eau inchangés : abonnements annuels : 60 Euros et 90 Euros (si supérieur à 25 mm), Eau : 1,20 Euros /m³ hors redevance de l'Agence de l'eau.
- ✓ Tarif du service public d'assainissement non collectif pour le contrôle de fonctionnement (50€) et construction/réhabilitation (80€) d'une installation.
- ✓ Prix du bois d'affouage, inchangé, 16,50 Euros le m³.
- ✓ Tarif et durée des concessions funéraires, inchangés, 150 Euros/m² pour une concession trentenaire.

Accord unanime des 6 conseillers en séance

D2019/04 Vote des taux d'imposition communaux :

eu égard aux dotations accordées pour 2019 et à l'excédent des années 2016-2017, proposition de reconduire les taux d'imposition de 2018

| | Bases 2018 | Taux inchangés -Produit attendu | |
|-----------|------------|--|------|
| TH | 52700 | 3,72 | 1960 |
| TFB | 42600 | 5,48 | 2334 |
| TFnonBâti | 8700 | 27,80 | 2419 |
| CFE | | | 0 |
| | | | 6713 |
| | | Prélèvement Garantie Individuelle des Ressources pour l'intercommunalité et les communes | 2008 |

Le montant des bases est réactualisé nationalement pour 2019 de 1,022%, correspondant à l'augmentation du coût de la vie de novembre 2017 à novembre 2018.

La base d'imposition des biens sur le territoire de la commune est évaluée et gérée par la DGFiP (Direction générale des finances publiques). Ainsi le propriétaire ou loueur d'un bien participe à la fiscalité locale au prorata de l'évaluation du revenu cadastral du bien. Les biens bâtis habitables sont classés de 5 (construction récente) à 8 (non habitable), en maison (MA), appartement (AP), et selon les commodités et caractéristiques du bien déclarées par fiche H1 ou lors des documents d'urbanisme successifs. Les informations fiscales sont indiquées sur le relevé de propriété bâti et non bâti de chaque parcelle et mises à disposition annuellement par les services du cadastre, consultables en mairie.

Accord unanime des 6 conseillers en séance

D2019/05 Subvention aux associations et cotisations

Sont rappelées les cotisations 2019 :

- Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone : 267.51 €
- Syndicat d'électrification SDE04 : 64.00 €
- Agence départementale technique IT 04 : 200.00 €
- SIG (service d'information géographique) : 20.00 €
- Association des maires du département AMD : 5,20 €

Pour un total de 556.71 €

Non renouvellement AMF/association des maires de France 45,21 €

Proposition d'octroyer une aide aux associations suivantes :

- Fonds de solidarité logement : 45.00 €
- Office des Sports Intercommunal : 200.00 €
- GDA Foire de Thoard : 84.00 €
- ADMR : 200.00 €
- Sapeurs-Pompiers : 300.00 €

Pour un total de 829.00 €

Accord unanime des 6 conseillers en séance

D2019/06 : Contrat occasionnel pour entretien des bâtiments et des espaces extérieurs communaux d'avril à octobre 2019

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir un contrat à durée déterminée d'avril à octobre 2019 à M. Saïd BOUHENIA pour 150 h (identique à 2018, 190 h en 2017) d'entretien des extérieurs communaux (4 cimetières, le débroussaillage et élagage de la voirie de la commune, hameau de Mélan, hameau du Castellard)

Après délibérations, le Maire propose :

- D'établir le contrat ainsi défini,
 - D'établir l'autorisation de prélèvement sur salaires à concurrence du différentiel des loyers dus au titre de 2019
- Accord unanime des 6 conseillers en séance

D2019/07 Demande subvention au titre des amendes de police pour les travaux sur chemins

Une première tranche de travaux de 20 520 Euros hors taxes bénéficie d'une subvention de 11 000 Euros au titre du FODAC (Fonds d'aide départemental aux communes) accordée le 22 mars 2019.

Pour cette opération la DDT04 a notifié le 6 mars 2019 sa non-opposition au désengrèvement des buses du vallon des Graves à l'appui du dossier monté à notre demande par le SMAB en septembre 2018.

Rappel des actions pour cette première tranche : 1) Remplacement du passage busé du vallon d'Entrevignes, diamètre porté de 600 à 800 mm, rechargement et confortement de l'assiette du chemin communal de la Combe, broyage et compactage. 2) la mise à niveau avec la chaussée de la route départementale n°3 de l'amorce du chemin communal vers le Villard et stabilisation de l'assiette du chemin sur 200 ml par broyage et compactage.

Dans la limite de 70% de subvention cette opération peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police évaluée avec le Département à 3 300 Euros dont il convient de déposer la demande selon le plan de financement suivant :

| | | |
|----------------------------|--------|-------|
| Montant total HT | 20 520 | Euros |
| Subvention du FODAC (53 %) | 11 000 | Euros |
| Amendes de police (16 %) | 3 300 | Euros |
| TVA | 4 104 | Euros |

Néanmoins avec la répétition des épisodes pluvieux intenses, le 31 janvier 2019 après juin 2018 et afin d'assurer la longévité des attendus de l'opération rappelée ci-avant, le recalibrage de deux passages busés s'avère nécessaire.

Pour ce faire un chantier complémentaire d'actions prioritaires est proposé pour :

- Le doublement du passage busé du vallon des Collons au départ du chemin de la Faÿsse, en 2 fois 800mm,
- Le remplacement et le redimensionnement du passage busé du vallon des Collons sous le chemin de la Combe, diamètre 1 000 mm au lieu de 800. Les buses haute résistance en place aujourd'hui seront réemployées pour le doublement du passage busé précédent.

Le coût de la réalisation de ces travaux complémentaires est de : pour lequel nous sollicitons une aide exceptionnelle complémentaire au titre des amendes de police de 1 000 Euros selon le plan de financement suivant :

| | | |
|-------------------------|--------|-------|
| Montant total HT, | 3 512 | Euros |
| Amendes de police (50%) | 1 756 | Euros |
| TVA | 702,40 | Euros |

Les travaux seront réalisés en une seule fois, à partir de la date autorisée par la DDT du désengrèvement du passage busé du radier de la Tuilière, soit le 15 juillet, fin de la période de nidification et d'asec du cours d'eau. Planning envisagé : 2^{ème} quinzaine de juillet 2019. Les graves retirées seront recyclées pour le rechargement du chemin de la Combe et dans une moindre mesure au départ du chemin du Villard.

Le maire propose :

- D'actualiser les demandes de subvention au titre des amendes de polices selon les deux plans de financements proposés de 20 520 € et de 3 512 €,
- D'autoriser le maire à procéder au lancement des travaux à compter du 15 juillet 2019.

Accord unanime des 6 conseillers en séance

D2019/08 Travaux pour la rénovation du réseau d'eau communal :

- a. Dans le cadre du plan de financement 2017-2019 qui accorde 30% de subvention de la part de l'Agence de l'eau et 30% de subvention de la part de l'Etat pour les travaux suivants :
 - i. Fiabilisation et suppression des tuyaux PVC antérieurs à 1980 qui peuvent générer des chlorures de vinyles monomères, une publicité libre est lancée :
 1. rénovation de la partie basse du réseau du haut-Mélan : 90 ml du réseau pour le haut Mélan, D75 et D50 pour le refoulement,
 2. 320 ml de canalisations, D90, entre le bassin de Mélan et le camp de Ste Madeleine
 3. La pose dans la même tranchée de 320 ml de canalisation D40mm entre le bassin du haut-Mélan et le haut du camp de Ste Madeleine,
 4. hors subvention, le branchement individuel de la maison ONF, celui d'avant 1973 devient caduque de par le déplacement de la canalisation du haut-Mélan,
 5. le branchement de la maison du Colombier depuis le bassin, postérieur à 1977 n'est pas impacté.
 - ii. Pour mémoire, hors subvention, la prestation du géomètre s'élèvera à 1 250 Euros hors taxes,
 - iii. En travaux coordonnés : la fourniture et pose d'une conduite eaux usées de Mélan, pour la part de la commune, définie dans le cadre de la convention Eaux usées avec l'Association des Scouts et Guides de France, à charge du budget principal. Pour mémoire d'un montant de 1 914 EUROS TTC.
- b. Dans le cadre de la demande de subvention de 30% à l'Agence de l'eau pour l'extension du réseau d'eau à la maison individuelle de Clombénier : montant total hors taxes : 7570 Euros
 - i. Fourniture et pose de 300 ml D40mm, entre le camp de Ste Madeleine et la maison de Clombénier,
 - ii. Pour mémoire, le propriétaire finance l'opération à hauteur de 70%.

Après délibération le conseil municipal confirme les opérations déjà approuvées et donne son accord pour le paiement par le budget général de la contribution de la commune à la convention des eaux usées passée en son temps avec l'association des Scouts et Guides de France.

Accord unanime des 6 conseillers en séance

D2019/09 Travaux de réhabilitation de l'ancien chemin de Sisteron

Dans le cadre d'une opération liée à l'accueil du public, il s'agirait de réouvrir un sentier de promenade ou de randonnées sans équipement pédagogique ou ludique sur la trace du chemin rural de Sisteron entre le ravin des graves et la crête de la colline Saint-Joseph sur le sentier de la traversée des Préalpes du Sud entre le sommet du corbeau et le sommet de Vaumuse.

L'étude ONF pour sa réalisation se décompose en 400 ml de travaux mécaniques à 6,96 Euros HT/ml et 500 ml d'ouverture du sentier à 2,82 Euros HT/ml.

Soit un montant hors taxes de 4194 Euros et 5032,80 Euros TTC, TVA récupérable à hauteur de 16,404%.

Accord unanime des 6 conseillers pour la réalisation des travaux.

D2019/10 Affectation des résultats 2018 et vote du BUDGET GENERAL 2019

Le conseil municipal :

- constate les résultats suivants votés au compte administratif 2018 :
Excédent de fonctionnement : 6 115.40 €
Excédent d'investissement : 2 246.32 €
- décide d'affecter 6 115.40 euros en investissement

Le Maire soumet au conseil municipal le projet de budget primitif qui se résume comme suit :

| | | |
|------------------|----------|-------------|
| Fonctionnement : | Recettes | 62 572.00 € |
| | Dépenses | 62 572.00 € |

| | | |
|------------------|----------|---|
| Investissement : | Recettes | 41 359.02 € dont restes à réaliser : 0 € |
| | Dépenses | 41 359.02 € dont restes à réaliser : 4 161.32 € |

Accord unanime des 6 conseillers en séance

D2019/11 Affectation des résultats 2018 et vote du BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2019

Le conseil municipal :

- constate les résultats suivants votés au compte administratif 2018 :
Excédent d'exploitation : 15 597.57 €
Excédent d'investissement : 7 582.34 €
- décide d'affecter 13 485.43 euros en investissement

Le Maire soumet au conseil municipal le projet de budget primitif qui se résume comme suit :

| | | |
|------------------|----------|-------------|
| Fonctionnement : | Recettes | 13 365.14 € |
| | Dépenses | 13 365.14 € |

| | | |
|------------------|----------|--|
| Investissement : | Recettes | 58 234.08 € dont restes à réaliser : 20 556.07 € |
| | Dépenses | 58 234.08 € dont restes à réaliser : 42 816.41 € |

Accord unanime des 6 conseillers en séance

D2019/12 Admission en non-valeur des créances

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que chaque année, le trésorier propose d'admettre en non-valeur sur le budget eau et assainissement, des créances éteintes d'une part, et des créances minimales ou des poursuites infructueuses d'autre part,

Les créances minimales ou pour poursuites infructueuses s'élèvent à 40.12 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'admettre en non-valeur les créances présentées ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Accord unanime des 6 conseillers en séance

Information

- Question du 2 mars 2019 de Monsieur JULIEN Francis relative « *aux mesures envisagées par la commune pour limiter les dégâts du fait du ruissellement des eaux pluviales de la parcelle B28 de Maremige et du chemin rural de Saint-Geniez sur les fonds inférieurs* » :
 - o En observation, le phénomène est d'autant plus prégnant que les épisodes pluvieux intenses deviennent récurrents bien que ciblés jusqu'à présent sur des zones relativement restreintes.
 - o Pour mémoire, lors du dernier épisode pluvieux intense le 31 janvier 2019, le ruissellement de la parcelle B28 sur le départ du chemin rural de Saint-Geniez fut moins invasif que celui des parcelles B98 et B99 sur la route départementales n°17. Ce fût l'inverse le 12 juin 2018.
 - o Le ruissellement cité à partir de la parcelle B28 relève de la propriété privée ainsi que de la géologie des couches affleurantes et de la servitude naturelle d'écoulement des eaux (art. 640 et 641, code civil).
 - o Le chemin rural de Saint-Geniez n'est pas générateur d'un afflux notable d'eau de ruissellement sur le bassin versant du dit-chemin.
 - o La commune concernée par l'écoulement naturel des eaux issue de la parcelle B28 sur la partie naissante du chemin rural de Saint-Geniez, ne peut être mise en cause.
 - o Sur le parcours de cet écoulement naturel du bassin versant : pas de maisons, cours, jardins, parcs, ni enclos.
 - o Pour situer géographiquement :
 - la parcelle privée B28 de 12,6 hectares, altitude 1170m,
 - le passage busé supposé abîmé par les seules pluies importantes de 2018, sur le chemin communal de la Combe, s'est dégradé avec l'usure du temps, se situe à une distance significative : à 950 mètres à vol d'oiseau de la parcelle B28, altitude 875m.
 - o Ce passage busé va faire l'objet d'un remplacement et d'un redimensionnement de 600 à 800 mm de diamètre selon décision du conseil municipal du 23 octobre 2018.
 - o En préventif, la commune entretient régulièrement les coupures d'eau sur le chemin rural de Saint-Geniez pour un écoulement en plusieurs points sur le bassin versant du vallon des graves.

- Dans le cadre de la réforme de la **gestion des listes électorales** applicables à compter du 1^{er} janvier 2019, le législateur a prévu d'instituer au niveau de chaque commune une commission de contrôle qui sera chargée d'aborder tout recours administratif préalable à la saisine du juge d'instance (article L 19 du code électoral) :
 - o L'arrêté préfectoral n°2019-011-008 porte désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Le Castellard-Mélan :
 - Un conseiller municipal, (autre que le maire ou adjoint avec délégation), Madame DUCHATELET,
 - Un délégué de l'administration, Madame GUEYRAUD,
 - Un délégué du tribunal, Monsieur BREISSAND André.

- **Service des repas pour les écoles et les usagers de la vallée des Duyes :**
 - o L'agglomération Provence Alpes Agglomération propose dans le cadre d'une amélioration de l'utilisation des fonds publics d'un service indispensable :
 - de faire confectionner les repas et le maintien de la liaison chaude à partir du site d'un prestataire dans le cadre d'un groupement de commande étendue à d'autres entités de l'agglomération,
 - Le reclassement du personnel affecté au centre de préparation des repas du SIRES à Thoard,
 - Que pour le portage des repas au domicile des personnes âgées, les particuliers seront mis en liaison directe avec un ou plusieurs fournisseurs pour la gestion des commandes et de leur facturation.
 - o En 2018, le déficit du service du SIRES s'est élevé à 71 000 Euros :
 - Le prix de revient d'un repas fourni par un professionnel prestataire est de l'ordre 50% moins élevé que le prix du repas délivré par le SIRES depuis de nombreuses années.
 - o La mise en place du nouveau prestataire interviendra à compter du 1^{er} juillet 2019. Les personnes abonnées au repas à domicile seront prochainement mises en relation avec celui-ci.

- **Mise en place sur l'agglomération Provence Alpes** du tri sélectif de tous les emballages ménagers selon les explications distribuées dans les boîtes aux lettres :
 - o Une colonne de tri des emballages à recycler est disponible au camp de Sainte-Madeleine, ainsi que deux autres colonnes de tri sélectif : une pour le papier et une pour les emballages en verre,
 - o D'autres colonnes de tri sélectif sont à votre disposition aux Bourres, à Barras et à Thoard,
- Autre nouveauté : la déchèterie du bas de la vallée des Duyes recycle séparément les meubles usagés de bois brut ou panneaux composites.

- **Ouverture d'une boulangerie à THOARD à proximité de la Poste :**
 - o Un projet porté par la commune de THOARD avec un investissement de 100 000€ dans le bâtiment et le matériel.
 - o Ouverture tous les jours sauf les mercredis, 6h-13h, 16h-19h et 6h-13h les dimanches et jours fériés.